



Parti socialiste des
Montagnes neuchâtelaises
psmne.ch

20.030 – Assurance des soins dentaires

Intervention de Josiane Jemmely au nom du groupe socialiste

La relation entre le sucre et l'état des dents ne date pas d'aujourd'hui. En effet, au 17^e siècle déjà, Madame De Sevigné écrivait à sa fille : « Trop de sucre gâte les dents ».

C'est en s'inspirant de cette citation que le groupe socialiste souhaite convaincre les autres partis politiques d'accepter le contre-projet indirect du Conseil d'État qui répond de manière adaptée aux problématiques exprimées par l'initiative intitulée « Pour une assurance des soins dentaires ».

Je tiens à rappeler que cette initiative a recueilli 7'042 signatures et qu'elle a été déposée en août 2015. Elle a été déclarée recevable par décret du Grand Conseil du 27 janvier 2016. Cela fait donc six ans que les personnes visées par le programme bucco-dentaire proposé par le Conseil d'État attendent l'accord du parlement.

Si le Conseil d'État reconnaît que l'initiative a le mérite de mettre en lumière les enjeux importants qui existent en matière de santé bucco-dentaire. Il admet aussi que l'initiative pose des problèmes de logistique coûteux et insurmontables. Sans exclure le risque de produire des inégalités de traitement envers d'autres personnes liées à notre canton par des obligations professionnelles mais résidant à l'extérieur ou le contraire.

Pour combler les lacunes de l'initiative le Conseil d'État propose un contre-projet qui permet de mettre en place un programme de prévention et de prophylaxie ciblé, dirigé envers les populations vulnérables (enfants en âge de scolarité obligatoire, les migrants et les personnes âgées) qui améliorera la situation sanitaire et diminuera les frais dentaires tant des collectivités neuchâtelaises (prestations complémentaires de l'AVS, service sociaux, service de l'asile) que des individuels. C'est donc un projet de dimension modeste qui serait facilement réalisable.

Pour financer les mesures de cette proposition, il est envisagé une raisonnable taxe sur les boissons sucrées qui permettrait de disposer d'un fonds permettant d'améliorer l'hygiène buccale chez les personnes à risque précédemment citées. Il n'y a qu'à voir le nombre de personnes qu'on croise dans la rue et qui ont des dents

brunes ou, pire encore, ont des caries douloureuses. En plaisantant, je pourrais citer l'écrivain Gustave Faubert qui disait : « Un chagrin en enlève un autre, on ne sent pas ses engelures quand on a mal aux dents ».

Tant le gouvernement que les partis politiques désirent améliorer l'hygiène buccale des Neuchâtelois-es, notamment de ceux qui la négligent pour donner la priorité à des besoins plus immédiats, par exemple manger et payer les primes élevées de l'assurance-maladie. Le groupe socialiste souhaite donc que chacun comprenne que la proposition du Conseil d'État est un moyen, à défaut d'autres alternatives, de contribuer à améliorer la santé dentaire des Neuchâtelois-es nécessiteux.

Nous sommes conscients que la taxe sur les boissons sucrées arrive au moment où les établissements se remettent gentiment des conséquences de la crise sanitaire causée par le Covid-19. Situation qui a considérablement diminué leur chiffre d'affaire, en raison des dispositions fédérales pour combattre la propagation du virus.

Mais nous tenons aussi à souligner qu'une baisse de la consommation de sucre permettrait, comme dans les pays qui en ont fait l'expérience, de réduire les ravages dus à l'obésité.

Nous vous invitons donc à voter **OUI**, au contre-projet du Conseil d'État et de contribuer ainsi au bien-être des Neuchâteloises et des Neuchâtelois. En cas de refus de la proposition du Conseil d'État, le groupe socialiste militera en temps opportun pour l'acceptation de l'initiative.

En conclusion, permettez-moi de citer l'auteur George Bernard Shaw, prix Nobel de littérature en 1925 : « Pour celui qui a mal aux dents, même si c'est la fin du monde, il n'y a rien de plus important qu'un rendez-vous chez le dentiste. »

Pour le groupe socialiste,
Josiane Jemmely